

Juin 2023

Nom et prénom de l'élève : .....

Date de naissance : .....

Classe : .....

## PROCEDURE POUR DEMANDER UN PAI PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

(Bulletin officiel n°9 du 4 mars 2021 NOR : MENE2104832C Circulaire du 10-2-2021 MENJS – DGESCO CE-CT  
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>)

Madame, Monsieur,

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être élaboré pour permettre aux **élèves atteints de troubles de la santé** évoluant sur une longue période de poursuivre leur scolarité.

**Le projet d'accueil individualisé définit les adaptations apportées à la scolarité de l'enfant ou de l'adolescent, majeur ou mineur :**

- régimes alimentaires,
- aménagements d'horaires dans le cadre d'une prise en charge extérieure (kinésithérapie, orthophonie, etc.) ou en cas de phobie scolaire,
- des modalités d'administration d'un traitement médicamenteux ;
- d'un protocole de soins d'urgence ;
- d'aménagements spécifiques lors des cours d'éducation physique et sportive (EPS) et des sorties scolaires et activités de substitution.

En cas d'absence prolongée ou d'hospitalisation, le PAI peut prévoir un [SAPAD](#) (service d'assistance pédagogique à domicile).

Ce PAI est particulièrement important dans le cas d'un traitement à prendre au long cours au lycée et pendant les voyages scolaires. :

- quotidiennement,
- en cas d'urgence, de crise,
- en cas de symptômes ou de douleurs récurrents,
- particulièrement pour tout médicament non fourni par l'infirmière, celle-ci n'étant habilitée à ne donner que du spasfon, du paracétamol et du smecta sans avis médical,
- et même pour tout médicament susceptible d'être pris en dehors de la présence de l'infirmière..

**CAR AUCUN ELEVE NE PEUT GARDER SON TRAITEMENT AVEC LUI, C'EST UNE QUESTION DE RESPONSABILITE PAR RAPPORT A LUI-MEME ET A TOUS LES AUTRES ELEVES.**

➡ Tournez s'il vous plait

(\*) : rayer la mention inutile

(\*\*) Décret rappelant que l'aide à la prise de médicaments n'est pas un geste médical mais un geste de la vie quotidienne.

 <p>Lycée horticole paysage &amp; environnement</p>	Date de conception	13 juin /2017
	Version 2	03/05/2023
	Conceptrice	Madeleine Olympio, infirmière
<b>Lycée Horticole de Dardilly</b>		

 <p>Lycée horticole paysage &amp; environnement</p> <p><b>Natur Académie</b></p>	<p>Lycée d'enseignement général Et technologique agricole 26 chemin de la Bruyère 69570 DARDILLY Tél. :04 78 66 64 00 Courriel : <a href="mailto:epl.dardilly@educagri.fr">epl.dardilly@educagri.fr</a> <a href="http://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr">www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr</a></p>	 
---	--	---

**Vous devez :**

- ☞ Télécharger le PAI sur le site du Lycée, soit 4 pages, onglet « élèves-étudiants/pack rentrée 2023/PAI.
- ☞ Compléter les renseignements administratifs :Partie 1
- ☞ Consulter votre médecin qui complètera les Parties 2 et 3  
(Nous n'avons pas de médecin)  
Il doit indiquer :

Partie 2

- a- la difficulté que la pathologie entraîne pour l'élève
- b-c-d- les aménagements à mettre en place,
- e- les aménagements concernant la restauration,
- f- les aménagements des soins : bien indiquer le lieu de stockage des médicaments (vers l'élève si urgence absolue ou/et à l'infirmerie) ...
- g- les aménagements pédagogiques, des évaluations, des épreuves aux examens : cette partie indique ce que **cette pathologie** entraîne comme besoin spécifique.

Partie 3 : La conduite à tenir en cas d'urgence

☞ **A la rentrée, il vous appartient de fournir :**

- Les médicaments dont la date de validité couvre l'année scolaire en cours,
- Une ordonnance datant de moins d'un an

☞ En fin d'année scolaire, votre enfant ou vous-même devrez récupérer le traitement.



**Quand votre enfant a un traitement de courte durée** (maximum 1 mois) : il faut remplir une autorisation parentale temporaire de prise de médicaments sur le temps scolaire, de façon que, si je suis absente, votre enfant puisse quand même avoir son traitement.

Le 3 mai 2023

Madeleine OLYMPIO, l'infirmière

Vos coordonnées :

Nom : .....  
 Adresse : .....  
 CP et Ville : .....  
 Téléphone : .....  
 Mail : .....

(\*) : rayer la mention inutile

(\*\*) Décret rappelant que l'aide à la prise de médicaments n'est pas un geste médical mais un geste de la vie quotidienne.

 <p>Lycée horticole paysage &amp; environnement</p>	Date de conception	13 juin /2017
	Version 2	03/05/2023
	Conceptrice	Madeleine Olympio, infirmière
<b>Lycée Horticole de Dardilly</b>		

 <p>Lycée horticole paysage &amp; environnement</p>	<p><b>Lycée d'enseignement général Et technologique agricole</b> 26 chemin de la Bruyère 69570 DARDILLY Tél. :04 78 66 64 00 Courriel : <a href="mailto:epl.dardilly@educagri.fr">epl.dardilly@educagri.fr</a> <a href="http://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr">www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr</a></p>	 
--	---	---

Nom et prénom de l'élève : .....

Date de naissance : .....

Classe : .....

## PROCEDURE POUR RENOUELER UN PAI PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

(voir Bulletin officiel n°9 du 4 mars 2021 [NOR : MENE2104832C](https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm) Circulaire du 10-2-2021 MENJS - DGESCO C2-CT <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>)

La santé de votre enfant a nécessité la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Souhaitez-vous la reconduction du PAI en 2023-2024 ?       Oui                                       Non

Attention, il faut le reconduire dès qu'il y a un médicament ou un aménagement, même si l'élève ou l'étudiant est majeur.

Si vous avez répondu oui à la question précédente :

Y a-t-il une modification au traitement ?                                       Oui                                       Non

Y a-t-il une modification dans les doses de traitement ?                                       Oui                                       Non

Y a-t-il une modification du protocole d'urgence ?                                       Oui                                       Non

☞ S'il y a une modification, une nouvelle fiche conduite à tenir doit être remplie et signée par le médecin traitant, fiche standard ou spécifique à la pathologie de votre enfant, à télécharger à partir du lien suivant : <https://eduscol.education.fr/1207/la-scolarisation-des-enfants-malades>  
☞ ou imprimez la page correspondante dans le PAI du lycée : sur le site du Lycée, soit 4 pages, onglet « élèves-étudiants/pack rentrée 2023/PAI ».

S'il n'y a aucune modification, et sans demande particulière, le PAI sera reconduit automatiquement.

☞ **A la rentrée, il vous appartient de fournir :**

- **Les médicaments dont la date de validité couvre l'année scolaire en cours,**
- **Une ordonnance datant de moins d'un an**

☞ En fin d'année scolaire, votre enfant ou vous-même devrez récupérer le traitement.

S'il y a changement d'année scolaire, veuillez demander le PAI qu'avait votre enfant pour le fournir au nouvel établissement.

Sans retour de ce formulaire dans l'établissement, à la rentrée, le PAI sera considéré comme annulé.

Vos coordonnées :

Nom : .....

Adresse : .....

CP et Ville : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Vu et pris connaissance le : .....

Signature des parents

(\*) : rayer la mention inutile

(\*\*) Décret rappelant que l'aide à la prise de médicaments n'est pas un geste médical mais un geste de la vie quotidienne.

 <p>Lycée horticole paysage &amp; environnement</p>	Date de conception	13 juin /2017
	Version 2	03/05/2023
	Conceptrice	Madeleine Olympio, infirmière
<b>Lycée Horticole de Dardilly</b>		